en direct

Bulletin municipal n° 96
Octobre 2022

vignoc

www.vignoc.fr

mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. **02 99 69 82 46** - F **02 99 69 86 94**
mairie@vignoc.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires
ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30
vacances scolaires
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale
Mme LELAY Yolande - La Trubaillère
35360 VIGNOC - T. **02 99 69 83 37**

Assistante sociale
Contacter le CDAS, de St Aubin d'Aubigné
T. **02 99 02 37 77** du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste
Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	**18**
Pompiers de Gévézé	**02 99 69 02 02**
Gendarmerie	**17**
Gendarmerie de Hédé	**02 99 45 45 61**
SAMU-Médecin de garde	**15**
Centre anti-poison	**02 99 59 22 22**
Allo Enfance maltraitée	**08 00 05 41 41**
SIDA info services	**08 00 84 08 00**
SOS viols	**08 00 05 95 95**
Chenil service - SACP	**02 99 60 92 22**

Déchetterie de Tinténiac et de Melesse
lundi : 14h-17h*
mardi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Jeudi : fermée
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Dimanche : fermée
* Fermeture à 18h entre le 1er avril et le 31 octobre
En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture
Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30
Samedi : 10h30-12h
T. **02 99 69 82 37** / **bibliotheque@vignoc.fr**

Bulletin municipal de Vignoc
Responsable de la publication : Daniel Houitte
Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.

Crédit photo – Guy Castel

édito

Chers Vignocoises et Vignocois,

L'automne arrive après un été marqué par les fortes chaleurs, la sécheresse et les incendies. J'ai une pensée pour notre centre de secours, celui de Gévezé, qui a dû affronter des semaines difficiles. Vignoc a été heureusement épargné même si nous avons arrêté les arrosages. Le cours d'eau de la Villouyère a pu continuer à alimenter la Flume durant la saison chaude : cela montre tout l'intérêt des travaux que nous avons menés dans les zones humides sur la commune.

Cet été, après deux ans d'arrêt, nous avons pu nous retrouver pour un grand moment de convivialité : le traditionnel moules-frites et le feu d'artifice. Cet automne, les aînés se sont également retrouvés pour les activités de la Semaine Bleue. Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces deux évènements.

Les projets de voirie et d'aménagement ont avancé. La route de la Paumerie, en direction de Guipel, a été refaite. L'entretien de la voirie a été réalisé sur tout le réseau communal. Nous avons lancé des études pour une nouvelle ZAC multisites. Le permis de construire de la future école maternelle a été déposé.

A la rentrée, Vignoc a été touché par le drame du petit Marlown qui a bouleversé toute notre jeunesse. Je remercie tous ceux qui ont apporté leur soutien à sa famille à qui je souhaite beaucoup de courage.

Les enfants, après avoir pu bénéficier des activités estivales très appréciées du centre de loisirs, ont repris le chemin de l'école. Je leur souhaite une bonne rentrée ainsi qu'à leurs enseignants et au personnel qui les encadre. J'en profite pour souhaiter une bonne retraite à Sylvie, Françoise et Mireille qui sont parties vaquer à d'autres occupations.

Enfin, au vu du contexte actuel assez morose, nous devrons veiller au bon équilibre de notre budget et rester vigilants en ce qui concerne les dépenses de la commune.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée.

Daniel Houitte
Maire de Vignoc

Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir pour le **6 janvier 2022** à **mairie@vignoc.fr**

vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ÉTAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la délivrance d'un extrait du casier judiciaire. On ne doit pas vous demander d'effectuer un règlement par carte bancaire lors d'une demande en ligne.

Départ en retraite pour Mireille Belhomme

Le vendredi 20 mai a eu lieu la cérémonie pour le départ en retraite de Mireille Belhomme **après 22 ans au service de la commune**.
Mme Belhomme est arrivée en septembre 2000 pour effectuer différentes missions de remplacement (ménage, restauration scolaire, Atsem) avant d'être titularisée en 2005. Elle s'est alors occupée essentiellement de la gestion et de la mise en place de la restauration scolaire.
La municipalité lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Acquisition d'un nouveau camion

La municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion.

Argent de poche

Le dispositif Argent de Poche dit **« dispositif Chantiers et stages à caractère éducatif »** s'est déroulé en 2 temps du 8 au 22 juillet et du 22 au 26 août pour huit jeunes Vignocoises. Elles avaient pour mission de seconder les employés municipaux. Elles ont fait des travaux de désherbage, de jardinage, de nettoyage et de peinture et ont aidé à la bibliothèque.

Déchets

Trop souvent des déchets se retrouvent au sol devant les containers à papier et à verre.
Les couvercles et capsules doivent être mis dans les bacs jaunes et les ordures ménagères dans les bacs verts. Le tout-venant ne doit pas être déposé sur la voie publique mais être apporter en déchèterie.
Les agents techniques de la mairie doivent les ramasser et la municipalité doit payer pour leur dépôt en déchèterie.

Journée du ramassage des déchets

Samedi 17 septembre, une vingtaine de Vignocois ont participé à la matinée de ramassage des déchets et ont ramassé **54 kg de déchets divers.** Un grand merci aux participants.
Le ramassage a été suivi des animations de La Ligue de l'enseignement et du pique-nique organisé par les commerçants.
Les œuvres réalisées par l'école maternelle dans la semaine qui précédait ont été exposées.

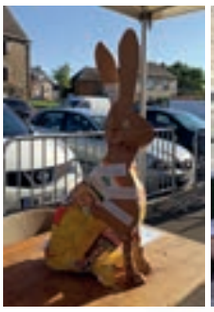

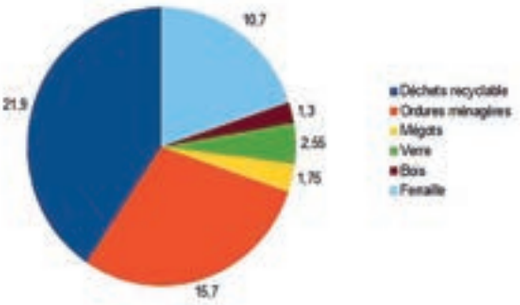

Une osthéopathe s'installe à Vignoc

Diplômée de l'institut d'ostéopathie de Rennes, Lisa a choisi d'ouvrir son cabinet à Vignoc, 2 rue de la poste.

Après une carrière de gymnaste, elle consacre la majeure partie de son temps à sa passion : soulager et soigner les patients grâce à l'ostéopathie. Très à l'aise avec les jeunes mamans autant qu'avec les nouveaux nés, elle manipulera aussi les colosses en souffrance.

Prenez rdv sur Doctolib ou par téléphone au 06 35 35 51 90.

Boite à livres

La commune de Vignoc a le plaisir de vous annoncer que prochainement une boite à livres sera installée **sous le préau entre la mairie et l'école primaire.**
Le contenu de cette boite à livres sera principalement axé autour de la thématique de l'enfance et de la parentalité. Elle a pour objectif de permettre aux habitants de consulter des ouvrages de façon gratuite sur le fonctionnement de l'emprunt, de l'échange ou de dépôt de livres.
Cette boite à livres est un projet mené entre les élus de la commune et un groupe d'étudiantes en formation d'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) de Rennes, en lien avec l'une des micro-crèches de Vignoc. Des passages réguliers des étudiantes et du Conseil des Sages seront faits pour mettre à jour le contenu.
La boite sera expérimentable pendant un an.
Nous comptons sur vous pour la faire vivre et l'alimenter régulièrement afin de faire profiter tout le monde mais aussi pour que le projet soit renouvelé les années suivantes !

Bibliothèque

Un p'tit conseil de lecture

Quand les polars vous emmènent ailleurs !
La bibliothèque vous propose plusieurs séries de romans policiers qui, en plus de vous tenir en haleine, vous font voyager à travers le monde.
Envie d'un séjour en Mongolie ? Lisez Ian Manook et les trois tomes liés au commissaire Yeruldelgger. Attiré par l'Espagne et l'Amérique du Sud ? Essayez les romans de Marc Fernandez, cet auteur nous fait (re)découvrir des pans peu connus de l'histoire de ces pays. Intrigué par l'accident de la centrale nucléaire à Tchernobyl, vous voulez en savoir plus ? Vous allez dévorer le roman de Morgan Audic, *De bonnes raisons de mourir*. Peter May, lui, vous emmène en Chine, en Ecosse ou à Gibraltar ! Un détour par l'Afrique est aussi possible avec Caryl Ferey et son roman *Zulu*. A moins que vous ne soyez davantage tenté par la Nouvelle Zélande ? Alors vous lirez plutôt *Utu* également écrit par Caryl Ferey.
Vous l'aurez compris : pour voyager partout dans le monde, lisez des polars !

A ne pas manquer !

L'île du Tigre, le 26 novembre, à 20h, salle Emile Lemétayer
Spectacle tout public, gratuit, durée 50 minutes

L'an passé, la Compagnie C.A.L.A.O. nous avait séduits avec son spectacle Tinte-Caboche, l'histoire de ce casque de soldat, de l'usine aux champs de batailles, pendant la Grande Guerre.
Florent Gilles, le conteur, et M. Le Rouge, le dessinateur, reviennent cette année avec un nouveau conte dessiné. Ils nous emmènent sur les rives d'une lointaine rivière, quelque part en Asie, à la rencontre d'un couple de cultivateurs sans enfant qui sauve et recueille un bébé tigre.
Si vous êtes venus voir Tinte-Caboche, vous connaissez déjà la magie des histoires qui se dessinent en direct au son de la voix du conteur. C'est tout simplement fascinant et il y a fort à parier que vous serez parmi nous le 26 novembre ! Si vous n'avez jamais tenté cette expérience, n'hésitez pas à réserver votre soirée, vous ne le regretterez pas !

Lectures de Noël, par Marion Dain le 9 décembre, à 17h à la bibliothèque « L'éclat de lire »
Spectacle pour les tout-petits, gratuit.

Jeunesse

Une nouvelle coordinatrice

Depuis le mois d'août Alice Géraud a repris le poste de coordinatrice jeunesse. Ses missions sont de veiller à l'application et à la mise à jour du PEDT (projet éducatif territorial), d'assurer la continuité des services périscolaires et de gérer les ressources humaines de ces différents services.
Alice a commencé comme animatrice périscolaire à l'école. Nommée référente périscolaire, elle veille à se trouver régulièrement sur le terrain avec son équipe pour mieux répondre aux attentes des animateurs et des parents. Elle se propose aussi de mettre en place de nouvelles idées qu'elle avait quand elle était animatrice. La municipalité lui souhaite la bienvenue.

A l'intention des élèves de 6ème

Cette invitation s'adresse aux nouveaux élèves de 6ème de cette rentrée. Ils sont attendus nombreux et nombreuses.

Ecoles

Rentrée scolaire

Cette année, l'école maternelle Jean de La Fontaine accueille 111 élèves répartis en 5 classes. L'équipe enseignante se compose de :

- Mathias Joly et Cindy Piel en grande section,
- Anne Verdy en moyenne section,
- Christophe Laporte en grande et moyenne sections,
- Estelle Dagorne et Louise Pinault en petite et moyenne sections,
- Damien Billard en petite section.

Ils seront accompagnés par l'équipe d'Atsem : Emmanuelle Plihon, Marie-Hélène Banor, Isabelle, Juhel, Odile Gaillard et Christelle Hervé.

Sylvie et Françoise ont pris leur retraite en juin dernier après respectivement 19 ans et 18 ans dans l'école de Vignoc. Nous les remercions pour ces belles années. Elles ont été remplacées par Christophe, Estelle et Louise qui, avec Cindy, ont rejoint une équipe dynamique. Au programme, la création d'une mosaïque, une sensibilisation au développement durable et la découverte d'autres cultures et d'autres continents.

L'école primaire Simone Veil accueille, quant à elle, 165 élèves répartis en 7 classes. L'équipe enseignante se compose de :

- Christine Sanquer Paillard et Lenaïg Guillou en CP,
- Anthony Clavier en CE1,
- Tiphaine Bodin en CE1-CE2,
- Brigitte Brunel en CE2,
- Manon Le Duigou en CM1-CM2,
- Isabelle Morin en CM2.

PHOTO GUY CASTEL

Centre de loisirs

Retour sur un été « Fantastique »

Nous avons vécu un été «Fantastique» (notre thème de l'été) à l'accueil de loisirs, fort en projets et en expériences. Les enfants ont pu traverser différentes sous-thématiques.

Nous nous sommes fait rejoindre par Christine d'Erceville, autrice jeunesse. Elle est venue pour une résidence d'auteurs durant trois semaines. Les enfants ont créé une BD racontant leurs aventures dans le Vignoc de l'époque médiévale.

Nous avons également organisé deux veillées familles, l'une cinéma plein air, où *Le Royaume des Chats* du studio Ghibli a pu être projeté. Mais avant cela nous avons dégusté les préparations des enfants faites avec notre Cuistot Sauvage.

Mot de parents ayant participé : «Merci pour cette soirée très sympa. A renouveler et bravo au cuisinier également ainsi qu'aux enfants»

Le Cuistot Sauvage, passionné par son métier, nous a accompagnés et régalés tout l'été sur notre projet cuisine : des produits locaux, de saison et une cuisine anti-gaspi. Les enfants sont tous devenus de vrais petits chefs.

La seconde veillée, était un escape game en famille, animé par l'association Au Bois des Ludes. Soyez rassurés, toutes les familles ont pu ressortir haut la main.

Mot de parents : «Merci beaucoup pour cette soirée. On y retourne sans hésiter !» et «Soirée très agréable, activité très ludique et accueil très chaleureux. Merci !»

Les temps forts de la rentrée

Nous sommes ravis de vous retrouver et de vous accueillir en cette rentrée 2022-2023 et vous laissons découvrir les temps forts de l'année.

Reprise des Stages de Théâtre avec Marine

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, deux stages de Théâtre sont mis en place chaque mois pour les enfants et les adolescents de Vignoc.
Ils ont lieu dans la salle de l'étage de la Maison des Associations, espace tout neuf et qui offre des possibilités chouettes pour les jeux et les improvisations.

Chaque stage a un thème particulier. Le programme est : dépasser sa timidité, jouer des personnages, s'amuser et construire des histoires que l'on interprète à plusieurs devant les autres.
Nous utilisons des objets insolites, des morceaux de citations, des exercices de gestuelle et d'expressivité.

Les stages durent 3h30, pour un tarif de 25€ par enfant ou par jeune, comprenant un goûter.

Les dates de l'année sont les suivantes :
- 5 et 6 novembre (fin des vacances scolaires)
- 17 et 18 décembre (début vacances de Noël)
- 14 et 15 janvier 2023
- 11 et 12 février (début vacances)
- 18 et 19 mars
- 8 et 9 avril
- 13 et 14 mai
- 17 et 18 juin

Pour tout renseignement, contactez Marine Bucher (E.I. N°SIREN 813 588 928) au **06 07 97 35 04** ou par mail : **marine.bucher.baz@gmail.com**

Santé / Social

Retour sur l'Arbre des naissances

Le CCAS a organisé le 2 octobre la cérémonie de l'arbre des naissances. Cette manifestation a débuté en 2018 pour célébrer les naissances des enfants vignocois de 2017.
A cette occasion, un arbre est planté chaque année : un Ginkgo Biloba en 2018, un marronnier en 2019, un liquidambar en 2020, un prunus en 2021 et un magnolia cette année. 2021 dénombre 36 naissances à Vignoc. Plusieurs familles ont participé à la cérémonie et ont pu accrocher symboliquement une fleur de magnolia portant le prénom de leur enfant dans l'arbre planté pour eux.

Les ateliers Sommeil

Le CCAS, en lien avec le CLIC de L'Ille et L'Ilet, propose aux personnes de 60 ans et plus des ateliers sur le sommeil : bien dormir aide à rester en bonne santé.

Une réunion publique aura lieu le 7 novembre à 10h00-12h00 à la salle des associations et sera suivie de 6 ateliers qui auront lieu les lundis de 10h -12h00 salle des associations.

Séance 1 : 14 novembre
Séance 2 : 21novembre
Séance 3 : 28 novembre
Séance 4 : 05 décembre
Séance 5 : 12 décembre
Séance 6 : 19 décembre

Réunion et ateliers gratuits : renseignements et inscription au 02.98.85.79.25.

Retour sur la Semaine bleue : du 3 au 9 octobre

Pour la 8ème année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé la semaine bleue du 3 au 9 octobre. Le programme a été composé en collaboration avec des acteurs locaux et extérieurs pour proposer diverses animations et informations invitant au partage, aux moments d'échange et de convivialité (Conseil des Sages, Club de la Bonne Entente, Centre de Loisirs, bénévoles et professionnels).

Lundi

Visite du centre de secours de Gévezé. Merci au lieutenant David Rué, au sergent-chef Myriam de Meyer et au sapeur Maxence Lamire pour leur accueil. Nous avons pu découvrir l'histoire du centre de secours, les locaux et les moyens du centre et assister en direct au départ en intervention.

Mardi

Préparation, animée par le Conseil des Sages, de la visite de Montfort sur Meu : découverte de l'histoire et des lieux qui seront visités le jeudi.

Mercredi

Marche bleue intergénérationnelle avec le Conseil des Sages et le Centre de Loisirs : découverte de lieux et histoire de Vignoc.

Jeudi

Randonnée vélo et pédestre : découverte historique de Montfort sur Meu accompagnée d'un historien.
Pause déjeuner au restaurant à Bédée.
Balade autour du lac de Trémelin.

Vendredi

Visite guidée de Saint Malo accompagnée d'une guide conférencière.

Samedi

Concours de pétanque organisé par le Club de la Bonne Entente.

Dimanche

Troc aux plantes et aux livres.
Pot de l'amitié et pique-nique participatif autour du four à pain pour clôturer cette belle semaine.

La semaine bleue a été une belle semaine d'activités, de partage et de convivialité avec le soleil qui nous a accompagnés pour le bonheur de tous. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à sa réalisation Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau programme.

Les classes 2

La fête des classes, c'est quoi ? C'est une fête traditionnelle rassemblant toutes les générations habitant la même commune dont l'année de naissance se termine par le même chiffre. Cette fête est inspirée de la fête des conscrits, une tradition durant laquelle les jeunes adultes de chaque commune se réunissaient et faisaient la fête, avant de partir à l'armée. Cette fête perdure dans certaines communes un peu partout en France et se perpétue à Vignoc.

Vous êtes Vignocois de naissance ou d'adoption dont votre année de naissance se termine par 2, la journée du 19 novembre est pour vous. Nous vous invitons à passer tout ou une partie de la journée avec nous, les bébés de l'année sont également conviés (notamment pour la photo). Vous pouvez venir avec votre famille ou vos amis.

Au programme :

- A partir de 15h – Après-midi ludique et convivial (jeux traditionnels en bois mis à disposition gratuitement) – salle d'accueil de l'école maternelle.
- 17h30 - Commémoration – dépôt de gerbe aux monuments aux morts
- 18h00 - Photo de groupe des classes (photographe Studio Mignot de Montauban)
- 18h30 – Cocktail offert
- 20h - Repas avec le traiteur Ar'Ty Mad (menu** à 29€/adulte – 10€/ enfant) – repas à réserver auprès des commerçants avant le 10 novembre 2022
- 23h – Soirée dansante avec DJ Animation Concepts Evènements (intervient dans l'établissement La Suite) – ouvert à tous
- Pour donner du sens à la soirée, nous souhaiterions que chacun apporte un objet de sa décade pour créer une exposition intergénérationnelle.
- A partir du 15 octobre, nous organisons le jeu de la pesée d'un panier garni à l'épicerie des filles et dans le bourg. Tentez de le gagner en estimant son poids ! (2€/participation). La valeur marchande du panier est d'environ 60€.

Vous avez 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 ans cette année, N'oubliez pas de nous rejoindre **le 19 novembre !**

(**Menu Adulte comprenant Apéritif, Entrée, Plat, Fromage, Dessert, café + vin)

Contact : lesclassesvignoc@gmail.com, 06.76.80.98.90

CLUB DE LA BONNE ENTENTE

Les activités du club ont repris depuis le 1 septembre.
Le jeudi après-midi à la salle des associations: jeux de cartes, triomino, scrabble, jeux de palets.
Le mercredi : jeux de boules à l'espace loisirs proche de l'étang communal.
Le vendredi : randonnée dans la commune ou dans les communes environnantes.
Le club comprend une cinquantaine d'adhérents et nous serons heureux d'accueillir de nouveaux retraités.

Vignoc Gym danse

Bonjour à toutes et à tous,

En cette nouvelle rentrée, nous sommes heureux de reprendre nos activités avec vous.

L'association Vignoc-Gym-Danse propose toujours des cours de modern-jazz pour les jeunes (de 4 ans à 17ans), des cours de renforcement musculaire et de body cardio pour les adultes et nous sommes ravis de vous proposer une petite nouveauté : des cours de Pilate qui se dérouleront le mardi soir.

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble des enfants et des professeures qui nous ont proposé de magnifiques chorégraphies, lors du GALA de danse qui s'est déroulé au Musikam à la Mézière le 19 juin 2022. Cet évènement nous a permis de tous nous retrouver et de passer un beau moment ensemble.

Les adultes participant au cours de renforcement musculaire et de body cardio ont eux aussi pu se retrouver autour d'un verre avec leur professeur pour fêter leur persévérance et les efforts accomplis durant toute de l'année.

BRAVO à tous et à toutes et MERCI à toutes les personnes nous permettant de réaliser l'ensemble de ces activités.

Si vous désirez des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : vignocgymdanse@gmail.com, nous serons ravis de vous aider et de vous accueillir dans notre association.

Le bureau de Vignoc-Gym-Danse (Pascale, Annabelle, Sophie, Solenn, Géraldine)

ASVHG Basket

Après 2 années sans manifestations, la fête du Club ASVHG Basket a eu lieu samedi 18 juin.

Malgré la canicule cette journée a été un véritable succès. Vous avez été nombreux enfants et parents à répondre présents.

Ce sont une dizaine d'équipes intergénérationnelles composées de joueurs et parents de U9 à seniors qui se sont rencontrées tout au long de la journée. Ce tournoi s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur.

Un tir de shoot à 3 points a également été organisé ainsi qu'une démonstration de l'activité Éveil/U7 pour nos plus jeunes joueurs qui ont été fiers de nous montrer leur talent.

Cette journée a également été l'occasion de remercier notre éducatrice sportive Amélie Le Doux pour ces 10 années passées au sein du club et lui souhaiter bonne continuation dans son nouveau projet.

Elle s'est terminée de façon festive avec un apéritif offert par le club, et par la dégustation d'un Burger.

Espace Arts et Culture

LES COURS DE PEINTURE D'ART ET DE DESSIN REPRENNENT

Les séances ont lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h à 16h, pour adultes et adolescents à partir de 15 ans, dans la salle des associations.
Le premier cours est fixé au 5 octobre 2022.
Les participants peuvent évoluer autour de différentes techniques :
Acrylique, huile, encre, aquarelle, pastels, fusain, crayon, etc...
Chacune, chacun peut s'exprimer selon ses aspirations.
Les inscriptions peuvent se faire lors du 1 er cours, ou tout au long de l'année.
Vous pouvez contacter le : 06 86 36 09 41Tarifs : 50 euros pour l'année + 6 euros d'd'adhésion à l'association « Espace Arts et Culture ».

L'association Espace Arts et Culture propose d'autres ateliers pour les adultes

- **Art floral au Refuge** un vendredi (10h-12h et 15h-17h) et un samedi (10h-12h) par mois
  - o vendredi 28 et samedi 29 octobre
  - o vendredi 25 et 26 novembre
  - o vendredi 16 et samedi 17 décembre
  - o vendredi 27 et samedi 28 janvier
- **Scrapbooking** un jeudi (14h-17h) par mois
  - o 27 octobre
  - o 15 décembre
  - o 26 janvier
- **Café-tricot** au Refuge deux mardis (15h-17h) par mois les semaines impaires
- **Chant choral** le vendredi de 18h à 20h.

Renseignements et inscriptions : artsetculture@orange.fr

La Cuisine en Chantier

Créée au printemps de cette année, la nouvelle association « La Cuisine en Chantier » a réuni plusieurs générations de Vignocois et Vignocoises autour de son premier temps fort : la « fête du fournil » le samedi 11 juin.
Cette association a pour but de sensibiliser et de promouvoir une alimentation plus saine et durable, locale et bio.
Le mouvement est initialement né d'une volonté d'améliorer la qualité des aliments dans l'assiette de nos enfants à la cantine... Et finalement, nous pensons aux assiettes de toutes et de tous, à la cantine comme à la maison.
Le constat est simple : il est difficile de trouver le temps, la motivation et l'argent pour acheter des produits auprès des producteurs locaux. Pourtant, il existe plusieurs marchés, magasins à la ferme et des producteurs/trices sur la commune ou à moins de 10 km. De plus, changer d'habitudes alimentaires paraît parfois difficile, alors que cela peut permettre de manger mieux sans forcément dépenser plus.

Avec « La Cuisine en Chantier », nous souhaitons regrouper les personnes de Vignoc et des communes alentours pour, d'une part, partager des recettes et des astuces pour tendre vers une alimentation de meilleure qualité et plus durable, et d'autre part, favoriser l'approvisionnement de produits sains et locaux, en organisant des achats groupés par exemple.
Lors de la fête du fournil, nous avons pu discuter et faire découvrir des produits locaux, à l'instar des fameuses pizzas préparées collectivement, cuites dans le fournil et dégustées autour de boissons locales.

Nos projets :
- réalisation d'ateliers-cuisine à thème (exemple : la lacto-fermentation),
- soutien du « Défi foyer à alimentation positive » porté par La Ligue de l'Enseignement,
- réflexion sur la construction d'une cuisine intercommunale à l'échelle de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné,
- mise en place d'achats groupés.

Si ces questions vous intéressent, que vous soyez débutant(e) en cuisine ou grand(e) chef(fe) renommé(e), n'hésitez pas à rejoindre l'association. La cotisation est à prix libre. Nous cherchons également des personnes qui souhaiteraient nous aider à créer et alimenter un blog pour compiler toutes les recettes et toutes les informations utiles.

Pour toute information,
vous pouvez nous écrire :
lacuisineenchantier@mailo.com

APEMA

Cette année la fête des écoles fut un véritable moment de convivialité. Les petits et les grands ont pu profiter de cette journée de fêtes.
Merci à tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de l'évènement.

Le deuxième temps fort de cette année sera le marché de Noel le 2 décembre à la salle Emile LEMETAYER de 16 h à 21h30. En plus des exposants vous y trouverez de la petite restauration et du vin chaud et vous pourrez prendre une photo avec le père Noel !

Toutes nos actions et opérations seront affichées dans les écoles, dans les cahiers de vos enfants et consultables sur le blog de l'association : https://apemavignoc.blogspot.com.

Nous en profitons aussi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élèves, nouveaux parents et enseignants des écoles de Vignoc.

L'équipe APEMA
apema.vignoc@hotmail.fr

Comité des fêtes

Retour en images sur le moules-frites

Plus de 1000 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel moules-frites le 2 juillet.

Tartiflette

Le Comité des fêtes et les commerçants vous donnent rendez-vous le vendredi 16 décembre pour la tartiflette et l'arrivée du Père Noël en quad.

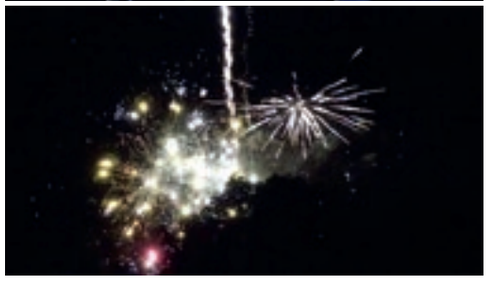

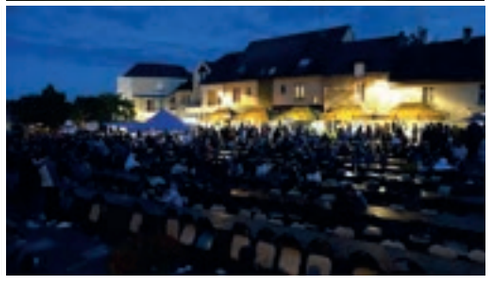

Communauté de communes

Véhicule électrique en autopartage

Le véhicule en autopartage, mis à disposition par le Val d'Ille Aubigné, a quitté Vignoc le vendredi 19 septembre pour rejoindre la commune de Mouazé.

Le bilan de cette année d'expérimentation sur notre commune :

- 20 réservations en moyenne par mois
- 35 abonnés mais seulement 11 utilisateurs
- 76km parcourus en moyenne par réservation
- durée moyenne de réservation de 10h

L'expérimentation se poursuit et est accessible à l'ensemble des habitants de la communauté de communes.

- A Langouët au 14 rue des Chênes, parking de la bibliothèque – borne avec charge rapide
- A Mouazé sur le parking de l'aire multimodale – rue de l'Ille
- A Vieux-Vy-sur-Couesnon, place de l'église

tribunes

Vignoc Construire avec vous

Suite à la démission de Jean-Marc Renais de son poste d'adjoint pour des raisons personnelles, Nicolas Daboudet a été nommé adjoint dans les domaines suivants : sports, associations, finances, culture, conduite de projets, communication-animation. Le nombre de conseillers délégués a été réduit. Nolwenn Fougeray reste conseillère déléguée avec les attributions suivantes : culture, animations, communication, associations.

Le contexte inflationniste actuel nous oblige à une certaine rigueur budgétaire et à prendre certaines décisions difficiles : réduction du temps de fonctionnement du panneau d'information, limitation de la durée des éclairages de Noël, réévaluation des tarifs de la cantine et du périscolaire…

Pour permettre à chaque enfant de vivre des moments privilégiés et heureux pendant la pause méridienne l'équipe municipale leur propose et anime des activités diverses : activités physiques et sportives le lundi, activités manuelles le mardi, lecture avec Pascale de la bibliothèque le jeudi et activités musicales le vendredi. Chaque enfant a la liberté de participer ou non aux activités proposées. S'il le préfère, il peut jouer librement avec ses copains, discuter, rêver, lire…

Les temps de l'accueil du matin sont construits de la même façon. Par contre, les jours ne sont pas prédéfinis pour les activités.

Nous cherchons à développer la créativité, à valoriser le vivre ensemble et à permettre aux enfants de partager entre enfants et avec les animateurs.

Conseil Municipal du 02 juin 2022

URBANISME - ZAC MULTI SITES - LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES AU PROJET DE CREATION D'UNE ZAC

Présentation des secteurs et de l'opération :
La fin prochaine de la ZAC du Vallon des Fresches (fin des travaux de la dernière tranche prévue pour 2023) a amené la commune à anticiper à nouveau son futur développement. Ainsi, dans le but de maîtriser au mieux son expansion, il est envisagé la création d'une seconde ZAC.
Pour assurer le relais avec cette opération, maîtriser son expansion, répondre à des demandes toujours importantes de logements, mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat de Val d'Ille-Aubigné 2019-2024, et se projeter dans l'exécution du PLUi récemment approuvé, il est proposé au conseil municipal de lancer des études préalables relatives à l'urbanisation de deux secteurs dans le cadre d'une future ZAC « multi sites » :

- Le **secteur du Haut Vaugreux** situé au Sud du bourg de VIGNOC,
- Le **secteur de l'Allée des Camélias**, situé au cœur du bourg de VIGNOC.

Une opération « multi-site » bénéficie de plusieurs atouts :

- Dans le cadre d'une cohérence des périmètres avec le centre bourg en épicentre, elle permet une urbanisation équilibrée de la commune, en confortant l'attractivité du cœur de ville et de son offre de services ;
- Elle offre une diversité de réponses en matière de logement, en gérant également raisonnablement les objectifs de densité ;
- Elle apporte une certaine souplesse dans le phasage chronologique de l'opération, en raisonnant à l'échelle de chaque site ;
- Elle permet une péréquation financière entre les différents sites, notamment au regard de la requalification du centre bourg, intervention souvent difficile à équilibrer économiquement.

La création de cette nouvelle ZAC constitue un enjeu majeur pour le développement de la commune. En effet, ce nouveau projet devra permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la continuité d'urbanisation inscrite au PLUi nécessaire au développement de la commune (écoles, commerces ...) tout en conservant une identité de commune rurale ;
- Mettre en œuvre un aménagement global cohérent et de qualité dans une volonté d'accueillir de nouveaux habitants.
- Maîtriser le foncier, proposer une offre de logements diversifiée permettant de favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale et de réaliser les objectifs fixés à la commune de Vignoc dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Val d'Ille-Aubigné 2019 ;
- Requalifier et densifier l'urbanisation du coeur de bourg ;
- Prévoir des aménagements favorisant des liaisons douces piétons/cycles en direction des équipements publics, intégrant les principes du développement durable (par le choix des matériaux, du mobilier, et des essences végétales, par la gestion de l'éclairage public, par la performance énergétique des bâtiments, la production d'énergies renouvelables, la distribution et la gestion des ressources...).

Afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à cette opération d'aménagement, il est proposé de mettre en place les modalités suivantes :

- **Deux réunions publiques d'information** visant à présenter le projet et son cadre réglementaire;
- **L'ouverture d'un registre d'observations** qui sera disponible pendant toute la durée de l'élaboration du projet, c'est-à-dire jusqu'à la décision de création de la ZAC, dans les locaux de la mairie de VIGNOC (aux heures d'ouverture habituelles);
- **La mise en place d'une exposition publique**, lorsque le schéma général d'aménagement sera défini, par le biais de panneaux qui seront disposés en mairie ;
- **Parution d'articles** sur les supports de communication de la commune afin d'informer le public de l'avancement du projet.

Au terme du processus de concertation, un bilan de la concertation sera dressé et soumis à l'approbation du conseil municipal en même temps que celui-ci se prononcera sur l'opportunité de créer la ZAC.

Après délibération, le conseil municipal décide le lancement des études préalables à l'opération d'aménagement pour la création de la ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE sur les secteurs du Haut-Vaugreux et le secteur de l'Allée des Camélias dans le centre-bourg.
Il décide également de fixer, tels que présentés dans le rapport ci-avant, les objectifs poursuivis par la commune et les modalités de la concertation, conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, associant le public pendant tout le temps de l'élaboration du projet, de la présente délibération jusqu'à celle qui se prononcera sur la création de la ZAC et fera le bilan de cette concertation.

Il décide enfin que la publicité de cette décision sera assurée selon les modalités suivantes :

- o Affichage de la présente délibération en mairie durant un mois ;
- o Article dans le bulletin communal ;
- o Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

VOIRIE – INTEGRATION (CLASSEMENT) DES VOIES RETROCEDEES DANS LA CADRE DE LA ZAC « VALLON DES FRESCHES » DANS LE DOMAINE COMMUNAL

La commune de Vignoc, par délibération en date du 09 décembre 2022 a accepté la rétrocession des espaces publics (réseaux, voirie, espaces verts) des tranches 1, 2, 3, 4 de la ZAC Vallon des Fresches.

Dans le cadre de la gestion de la voirie communale, la procédure de classement relève de la compétence du conseil municipal. Raymond Berthelot, Adjoint Délégué informe le conseil municipal qu'il convient de classer les voies (annexe 2) dans la voirie communale. Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de classet dans le domaine public les parcelles mentionnées dans l'annexe 2.

BATIMENTS COMMUNAUX - ECOLE MATERNELLE – PRESENTATION DE L'ESQUISSE

Par délibération en date du 15 février 2022, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Désirs d'Espaces Architectes Rennais (DEAR).
Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre la commune, le cabinet DEAR, les usagers du futur bâtiment scolaire pour définir les besoins en veillant au maintien de l'enveloppe financière estimée.

Une esquisse est présentée au conseil municipal lors de la séance.

Après la présentation de l'esquisse et les débats, le conseil municipal approuve la phase esquisse présentée et annexée à la présente délibération.

BATIMENTS COMMUNAUX - EGLISE – CLOCHES DEMANDE DE SUBVENTION

Après l'entretien annuel des cloches de l'Eglise de la commune de Vignoc, il a été constaté par l'entreprise en charge de l'entretien que deux cloches sur trois sont endommagées. Elles présentent des fissures et le joug de la cloche 1 réparé à plusieurs reprises est vermoulu et fragile.
Il a été décidé de mettre en arrêt les cloches 1 et 2.

Des crédits pour la réparation des deux cloches ont été inscrits au budget primitif 2022 et des recherches de financement ont été effectuées.

Dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale, le Département 35 aide les collectivités au financement de certains projets. La réparation des cloches de l'Eglise de Vignoc rentrent dans ce cadre.

Dans le cadre du DETR, l'Etat aide les collectivités au financement de certains projets. La réparation des cloches de l'Eglise de Vignoc rentrent dans ce cadre.

Le conseil municipal sollicite auprès du Département d'Ille-et-Vilaine une aide financière au titre du FST pour la réparation des deux cloches et sollicite auprès des services de l'Etat une aide financière au titre de la DETR pour la réparation des deux cloches.

FINANCES - EGLISE - INDEMNITE POUR GARDIENNAGE

Par délibération en date du 04 février 2021, le conseil municipal a décidé d'allouer pour l'exercice 2021, une indemnité de gardiennage de l'Eglise de Vignoc à la Paroisse Sainte-Croix de la Flume pour un montant de 120.97 €.

Pour l'année 2022, l'indemnité n'a pas été revalorisée. En conséquence le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Il est proposé de reconduire le versement de l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal approuve le versement de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise d'un montant de 120.97 € pour l'année 2022;

FINANCES - ASSOCIATION LA GAULE VIGNOCOISE (PECHE) – SUBVENTION

Par délibération en date du 14 avril, le conseil municipal a décidé le versement des subventions aux associations.

Après réflexion et en raison de l'entretien l'étang activité principale de l'association, il semble nécessaire de maintenir le montant de la subvention des années précédentes soit un montant forfaitaire de 100 € et non pas le mode de calcul par adhérent.

Le conseil municipal approuve le versement forfaitaire de 100 € au lieu de 24 € (3*8 €/adhérent) à l'association La Gaule Vignocoise.

PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES A LA SUITE D'AVANCEMENT DE GRADE

Daniel Houitte, Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément au code de la fonction publique et à la suite de la réalisation des Lignes Directrices de Gestion (loi n°2019-828 du 6 août 2019), un examen de la situation administrative individuelle de chaque agent a été réalisé, il en découle la proposition de promouvoir par voie d'avancement de grade les postes ci-dessous et par conséquent supprimer les anciens postes.

emploi permanent	sexe	filiere	catégorie	Poste à supprimer	Poste à créer	service	poste vacant	temps complet/ temps partiel
permanent	f	administrative	A	Attaché	Attaché principal	administratif	non	TC (35/35ème)
permanent	f	technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ème classe	scolaire	non	TNC 33/35ème)
permanent	f	technique	C	Adjoint technique territorial 2ème classe	Adjoint technique principal 2ème classe	scolaire	non	TNC (23/35ème)
permanent	f	culturelle	C	Ajoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	culture	non	TNC (17,5/35ème)

Le conseil municipal approuve la création et la suppression des postes ci-dessus cités à compter du 1er juin 2022.

PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION AVANCES PAR UN AGENT COMMUNAL

Un agent a avancé des frais d'une formation de perfectionnement afin de le rembourser, le service des finances publiques de Fougères demande que le conseil municipal autorise le Maire à effectuer le remboursement de la prestation au dit agent pour un montant de 360 €, facture acquittée à l'appui.

Le conseil municipal approuve le remboursement des frais de la première partie de la formation (BAFA) à l'agent sous présentation de facture.

ADMINISTRATION GENERALE - PUBLICITE DES ACTES DE LA COLLECTIVITE – REFORME

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.
A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant pas un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Vignoc afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le conseil municipal décide d'opter pour la publicité des actes par voie de publication papier en complément de la publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Conseil Municipal du 7 Juillet 2022

VOIRIE - DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE BELLEVUE »- IMPASSE ALBERT LAHAYE

Un lotissement « Le Hameau de Bellevue » a été créé par la société PRESTIMM. Dans ce cadre, une nouvelle voie va desservir les parcelles à construire.
La commission « Voirie » propose de dénommer cette voie Impasse Albert Lahaye (1922-2016).

Le conseil municipal approuve la dénomination de la voie.

MARCHE PUBLIC - VOIRIE PROGRAMME 2022 – MODERNISATION DE LA VOIE DE LA PAUMERIE ET GROSSES REPARATIONS

Dans le cadre du programme voirie – 2022 portant sur la modernisation de la voie au lieu-dit « La Paumerie » et les grosses réparations sur l'ensemble des voies communales, une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée au mois de mai pour une ouverture des plis le 17 juin 2022.

Considérant les trois offres reçues ;
Considérant l'exposé de l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation ;
Considérant la note obtenue par l'entreprise SPTP/BIDAULT pour les lots n°1 et n°2.

Le conseil municipal désigne l'entreprise SPTP/BIDAULT en tant que titulaire du marché pour la modernisation de la voie au lieu-dit La Paumerie et les grosses réparations sur l'ensemble des voies communales pour l'année 2022 pour un montant de :

- **LOT N° 1** – SPTP/Bidault 57 019.60 € HT
- **LOT N°2** – SPTP/Bidault 1 040 € HT/tonne

MARCHE PUBLIC - RESTAURATION SCOLAIRE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS

Le contrat pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide se termine le 31 août 2022 avec la société CONVIVIO.

Dans la perspective du lancement d'une nouvelle consultation, le groupe de travail « restauration » a étudié et proposé un cahier des charges.

Une consultation a été lancée au mois de mai sur la plateforme emegalis et l'insertion d'une annonce dans un journal d'annonces légales. La remise des plis était le 20 juin 2022 à 12 h 00.

Considérant la seule offre reçue,
Considérant l'exposé de l'analyse de cette offre,

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à bons de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide – restauration scolaire et périscolaire pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à la société CONVIVIO.

FINANCES - RESTAURATION SCOLAIRE – AUGMENTATION DES TARIFS – APPROBATION

Vu la délibération en date du 9 décembre 2021 portant sur l'application d'une tarification sociale à compter du 1er janvier 2022.

Vu le contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix alimentaires (+12 % sur le marché de fourniture et livraison de repas) et des prix des matières premières.

Considérant que la commune ne peut faire face à elle seule à la hausse des prix. Il est proposé l'augmentation des tarifs pour la restauration scolaire de 8 %.

En conséquence, les tarifs des repas de la restauration et des services périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023 avec application au 1er septembre 2022 seraient les suivants :

REPAS SPECIFIQUE - REGIME ALIMENTAIRE - PANIER REPAS

Quotient Familial	Tarif actuel 2022	Tarif proposé 2023
1 à 513	1,27 €	1,37 €
514 à 658	1,39 €	1,50 €
659 à 750	1,51 €	1,63 €
751 à 950	1,59 €	1,71 €
951 à 1250	1,67 €	1,80 €
1251 à 1500	1,74 €	1,87 €
>à 1500	1,82 €	1,96 €

Quotient Familial	Tarif actuel 2022	Tarif proposé 2023
1 à 513	1,00 €	1,00 €
514 à 658	3,15 €	3,40 €
659 à 750	3,34 €	3,60 €
751 à 950	3,51 €	3,79 €
951 à 1250	3,68 €	3,97 €
1251 à 1500	3,85 €	4,15 €
>à 1500	4,01 €	4,33 €

	Tarif actuel 2022	Tarif proposé 2023
REPAS ADULTE	5,56 €	6,00 €
REPAS ANIMATEUR	3,86 €	4,16 €
HORS COMMUNE	6,16 €	6,65 €

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs ci-dessus pour les repas servis à la cantine scolaire.

FINANCES - DEPART A LA RETRAITE DE DEUX ENSEIGNANTES A L'ECOLE MATERNELLE

Suite aux départs à la retraite de deux enseignantes de l'école maternelle « Jean de la Fontaine », il vous est proposé de verser une participation financière de 150 € à la Coopérative (OCCE – EMP) pour l'acquisition de cadeaux.

Le conseil municipal approuve le versement de la participation financière d'un montant de 150 € à la Coopérative (OCCE-EMP) de l'école maternelle « Jean de la Fontaine ».

BATIMENTS COMMUNAUX - PANNEAU PUBLICITAIRE EXTERIEUR

Chaque commune doit disposer d'un emplacement d'affichage réservé à la libre expression conformément à **l'article L. 581-13 du code de l'environnement qui dispose que :**

« Le maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Aucune redevance ou taxe n'est perçue à l'occasion de cet affichage ou de cette publicité.
En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. Ce décret fixe une surface minimale que chaque catégorie de communes doit réserver à l'affichage défini à l'alinéa précédent.
Surface pour la commune de Vignoc : 4 m² plus 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants pour les communes ayant une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants.
Il vous est proposé d'installer un panneau d'affichage sur les barrières situées dans le prolongement du préau – parking de la Mairie.
Le conseil municipal approuve l'emplacement du panneau ci-dessus cité.

ADMINISTRATION GENERALE - JOURNEE DE SOLIDARITE

Conformément à l'article L.621-11 du code général de la fonction publique, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.
Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.
Par délibération en date du 2 février 2007, la journée de solidarité a été fixée au lundi de Pentecôte.

Suite à l'avis de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine portant sur un contrôle de l'application de l'article L 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, il est demandé que le conseil municipal précise les modalités d'application de la journée de solidarité à savoir :

- Un jour de RTT
- Des heures complémentaires ou supplémentaires.

Le conseil municipal approuve les modalités ci-dessus définies pour la journée de solidarité applicables aux agents de la commune de VIGNOC.

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – BIBLIOTHEQUE

Le concours de lecture organisé par le service de la bibliothèque a parmi de récompenser les lecteurs.
L'agent communal en charge de la bibliothèque a acheté avec ses deniers personnels des lots pour les remettre aux jeunes lecteurs.

Il convient de rembourser la somme dépensée à savoir 43.36 €

Le conseil municipal autorise le Maire à rembourser l'agent communal pour un montant de 43.36 €.

Conseil Municipal du 8 septembre 2022

ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN ADJOINT SUITE A LA DEMISSION

Daniel Houitte, Maire, indique que Jean-Marc Renais a présenté sa démission en qualité d'adjoint au Préfet d'Ille-et-Vilaine qui a été acceptée le 1er août 2022. Il est proposé à l'assemblée de procéder au remplacement de Jean-Marc Renais, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.
Le conseil municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 28 mai 2020 et indique que le nouvel adjoint prendra le 5ème rang.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Sous la présidence de Daniel Houitte, Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Nicolas Daboudet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème adjoint et a été immédiatement installé.

ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLER DELEGUE

A la suite de la démission en qualité d'adjoint délégué de Jean Marc-Renais, il est proposé au conseil municipal la nomination d'un seul conseil délégué et de fixer le taux de rémunération à 6 %.
Les missions seront : culture, animations, communication, associations.

Le conseil municipal abroge la délibération du 04 février 2021 portant sur la rémunération d'un conseiller délégué et fixe le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTIONS @CTES

Parmi les actions de modernisation du contrôle de légalité engagée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, figure le programme @ctes qui permet aux collectivités et EPCI qui le souhaitent, de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.
@ctes est un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des groupements. La transmission par voie électronique est prévue par le code général des collectivités territoriales (articles L 2131-1 et R2131-1 du CGCT).

Pour les collectivités territoriales, cette dématérialisation a pour objectif :

- Le développement durable (réduction des impressions papier)
- L'intérêt économique (réduction des coûts d'envoi par la poste et/ou du temps fonctionnaire lié aux tâches de reprographie et au transport des actes en Préfecture ou Sous-Préfecture
- L'instantanéité de la transmission de l'acte et la preuve de la réception par la préfecture
- La fiabilisation et la traçabilité des transmissions
- Aucune modification possible des actes envoyés.

Les actes concernés sont :

- Les délibérations
- Les décisions sur délégation de l'assemblée délibérante
- Les décisions individuelles
- Les documents budgétaires
- Les conventions relatives aux emprunts
- Les actes de commande publique
- Les actes d'urbanisme

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention @actes et à passer un contrat avec emegalis pour la mise en place de la transmission électronique des actes.

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL

Pour faire suite à l'évolution statutaire des carrières des agents communaux dans le cadre des « Lignes Directrices de Gestion », deux agents communaux sont promus à un cadre d'emploi supérieur de la fonction publique territoriale.

Vu les lignes directrices de gestion en date du 13/04/2022
Vu l'avis favorable du comité technique du CDG35 du 20/06/2022

Il est proposé de modifier les effectifs comme suit à compter du 1er septembre 2022 :

emploi permanent	sexe	filière	catégorie	Poste à supprimer	Poste à créer	service	poste vacant	temps complet/ temps partiel
permanent	M	technique	C	Adjoint technique principal 1ème classe	Agent de maîtrise	technique	non	Temps complet
permanent	M	technique	C	Adjoint technique principal 1ème classe	Agent de maîtrise	technique	non	Temps complet

Le conseil municipal approuve la création et la suppression des postes ci-dessus cités à compter du 1er septembre 2022.

ADMINISTRATION GENERALE - CESSION DE DELAISSES

La commune de Vignoc est propriétaire d'un délaissé de terrain (à l'origine non cadastré) situé au lieu-dit la troptière.
Deux propriétaires jouxtant ce délaissé de terrain ont manifesté leur souhait d'acquérir à l'euro symbolique, une portion chacun. Les futurs acquéreurs prennent à leur charge les frais de géomètre et d'actes notariés.

Le conseil municipal approuve à la cession du délaissé de terrain pour un euro symbolique aux deux propriétaires et dit que les frais de géomètre et les frais d'actes notariés sont à la charge des acquéreurs ci-dessus cités.

AFFAIRES SCOLAIRES - RASED (RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE) – CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Les Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Le découpage géographique d'intervention inclut la commune de Vignoc au secteur de Romillé. La convention relative à la répartition des frais de fonctionnement du RASED a pris fin en 2021.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention portant sur la répartition des frais de fonctionnement du RASED basé sur la commune de Romillé.

FINANCES - REGION BRETAGNE – SUBVENTION POUR L'ACQUISITION

Dans le cadre du dispositif d'aide pour l'achat de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique mis en place par la Région Bretagne, l'acquisition de robots de tonte pour le terrain de football rentre dans les critères d'attribution.
Il vous est proposé de solliciter auprès de la Région Bretagne, une aide financière pour sur l'achat de deux robots de tonte. Cet achat est inscrit au budget primitif principal.

urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.
M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet.
Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure deux permanences par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h., les 2ème et 4ème mardis du mois. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure des permanences à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h à 12h, les 1er et 3ème mardis du mois. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 69 33 36**

état civil

NAISSANCES

GENET Adèle
29, rue Jullien Battais - née le 23 avril 2022

SAULNIER Victoire
7 rue Jullien Battais - née le 21 avril 2022

GUÉRIN Valentine
13 rue du Fournil - née le 3 mai 2022

LEMONNIER Augustin
23 rue de la Poste - né le 25 mai 2022

ROBILLARD Augustin
31 allée du Clos Long - né le 28 mai 2022

LE MORVAN Cosima
25 rue de la Poste - née le 30 mai 2022

DELAUNAY Aria
4 impasse du Tram - née le 10 juin 2022

GEANA Olga
3 rue du Clos de la Pierre - née le 11 juin 2022

LANDAIS Sohan
21 rue Jullien Battais - né le 13 juillet 2022

BELLEC Sarah
5 impasse des Courtils - née le 10 juillet 2022

SOUILLARD DURAND Youen
12 impasse des Courtils - né le 8 juillet 2022

TALARMEIN Sohan
1 rue Jullien Battais - né le 15 juillet 2022

DESILLE Juliette
4 allée des Joncs - née le 20 juillet 2022

JUMEL Côme
1 impasse de la Plaine Verte - né le 23 juillet 2022

HOUITTE Mao
19 la Villouyère - née le 18 août 2022

BIQUE Mathéo
14 impasse des Courtils - né le 29 août 2022

BOULLIER Léna
3 impasse de la Plaine verte - née le 1er septembre 2022

LAVOUÉ Talia
12 place de l'Eglise - née le 30 août 2022

DECES

LEGUY Serge
7 bis le Gripail - le 8 juillet 2022

LABORDE Marlown
2 impasse des Châtaigniers - le 28 août 2022

LEBRETON Jeannine
2 la Blanchais - le 25 août 2022

VERMET Nelly
8 allée du Ruisseau - le 26 août 2022

MARIAGES

Olivier DAUGAN et Chrystèle LEBRETON
13 chemin du Chêne Augué - le 21 mai 2022

Benjamin LEMOUSSE et Camille SUBERCHICOT
8 allée des Grandes Guérinais - le 16 juillet 2022

Martin CHEMIN et Anne-Cécile LE BÉVER
1 allée du Grand Clos - le 13 août 2022

Benoît CABOT et Cindy RAIMOND
33 allée du Clos Long - le 3 septembre 2022

Guillaume ETESSE et Anne-Charlotte RAULT
18 rue de la Poste - le 7 septembre 2022

TSIHLAKIS Fanourios et BAGOT Corinne
19 rue de la Poste - le 17 septembre 2022

Agenda

5 et 6 novembre
Stage théâtre

19 novembre
Classes 2

26 novembre
Spectacle « L'Île du Tigre » à 20h, salle Emile Lemetayer

2 décembre
Marché de Noël de l'Apema, salle Emile Lemetayer

9 décembre
Spectacle pour les petits avec Marion Dain à la bibliothèque

16 décembre
Soirée Tartiflette
par le Comité des fêtes
et les commerçants du bourg

17 et 18 décembre
Stage théâtre

6 janvier
Vœux du maire, salle Emile Lemetayer

14 et 15 janvier 2023
Stage théâtre